

Publié le 13 mai 2018.
Dernière modification : 13 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE COLONIALE D'INDOCHINE, Saïgon
hévéas
Émanation de [Wm. G. Hale & Cie](#)

S.A., 11 février 1925 au capital de 100.000 francs, divisé en actions A et B avec parts de fondateur.

Notre carnet financier
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

La Compagnie coloniale d'Indochine, au capital de 100.000 francs, projette une augmentation du nombre de ses parts, une transformation de son capital francs en piastres et une augmentation de capital.

CONVERSION DU CAPITAL EN PIASTRES



Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE COLONIALE D'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 10.900 \$.

divisé en 190 actions A

981 actions B

soit 1.090 actions de 10 piastres chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Baugé, le 11 février 1925

Siège social : 7, quai de Belgique à Saïgon

ACTION A DE 10 PIASTRES AU PORTEUR

Saïgon, le 1^{er} avril 1927

Un administrateur (à gauche) : René Lucien Duchateau (de chez Hale)
L'administrateur délégué : Lanoote (agent de Nestlé à Saïgon, administrateur du
Domaine de Tabelyul avec Duchateau)
Imprimerie moderne J. Testelin, Saïgon

La compagnie est membre du Syndicat des planteurs de septembre 1927 à août
1934.

Elle y est représentée par René Duchateau, domicilié chez Hale jusqu'au début de
1930, puis 25, rue Georges-Guynemer.

Il est à présumer que les résultats de cette affaire aient été des plus médiocres.

Par arrêtés du gouverneur général de l'Indochine en date du 1^{er} février 1929 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 28 mars 1929, p. 1083)

La Compagnie coloniale d'Indochine est déclarée concessionnaire, à titre provisoire,
à compter du 13 novembre 1926, de 1 856 ha. 40 de terres, sis sur le territoire des
villages de Hoa-hiêp et Tapangprosoc, province de Tayninh, à elle adjugés suivant
procès-verbal du 13 septembre 1926, approuvé en commission permanente du conseil
de gouvernement le 13 novembre 1926.

Le concessionnaire est soumis aux dispositions des arrêtés portant organisation du
Domaine en Indochine et réglementation des obligations imposées par ces arrêtés et
par le cahier des charges à partir de la date d'approbation.

Sociétés de plantations membres titulaires du Syndicat

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 mai 1933)

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 septembre 1932)

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 août 1934)

Compagnie Coloniale d'Indochine, repr. par Duchateau, 23, rue Georges-Guynemer,
Saïgon.
